

Appel à Lettres d'Intention Hotspot de biodiversité du Bassin Méditerranéen

Grandes Subventions

Pays éligibles :	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Monténégro, Maroc, Tunisie, Macédoine du Nord
Date d'ouverture :	Mercredi 5 mars 2025
Date de clôture :	Vendredi 11 avril 2025 (minuit EDT, UTC-4), heure de Washington, DC
Budget :	50 000 USD à 180 000 USD
Calendrier du projet :	Les projets pourront débuter au plus tôt à partir du 1er juillet 2025

Le CEPF et BirdLife International, en tant qu'équipe régionale de mise en œuvre (RIT) pour le hotspot, invitent les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les entreprises privées, les universités et autres organisations de la société civile (OSC) à soumettre des propositions sous forme de lettres d'intention (LdI) pour **des grandes subventions**. Il est conseillé aux candidats de lire cet appel à propositions dans son intégralité et de soumettre des lettres d'intention respectant strictement les indications données.

CONTEXTE

Le [Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques](#) (CEPF) est une initiative conjointe de l'Agence française de développement, de Conservation International, de l'Union européenne, de la Fondation Hans Wilsdorf, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement japonais et de la Banque mondiale. L'un des objectifs fondamentaux du Fonds est de garantir l'engagement de la société civile dans la conservation de la biodiversité.

Le Hotspot de biodiversité du Bassin Méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot du monde et la plus vaste des cinq régions climatiques méditerranéennes du monde. La stratégie d'investissement du CEPF a été mise à jour en 2024, couvrant la période 2025-2030 ; elle est documentée dans le [profil d'écosystème](#) (PDF - 7,85 Mo, en Anglais). Cette stratégie d'investissement comprend une série d'orientations stratégiques, décomposées en priorités d'investissement décrivant les types d'activités éligibles au financement du CEPF. Des informations supplémentaires, notamment un résumé technique du profil, sont disponibles sur [les pages Hotspot du bassin méditerranéen du site Web du CEPF](#).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les petites entreprises privées peuvent présenter une demande de financement. Les particuliers doivent travailler avec les organisations de la société civile pour élaborer leur demande plutôt que de déposer directement leur demande.

Les organisations doivent avoir leur propre compte bancaire et être autorisées, en vertu des lois nationales en vigueur, à recevoir des contributions caritatives.

Les entreprises ou institutions publiques ne sont admissibles que si elles peuvent démontrer que l'entreprise ou l'institution a :

- une personnalité juridique indépendante de tout organisme ou acteur gouvernemental ;
- le pouvoir de demander et de recevoir des fonds privés; et
- ne peut faire valoir une revendication d'immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes ou des activités qui affectent négativement les ressources culturelles physiques, y compris celles qui sont importantes pour les communautés locales.
- des activités affectant négativement les peuples autochtones ou lorsque ces communautés n'ont pas apporté leur soutien général aux activités du projet.
- l'enlèvement ou l'altération de tout bien culturel physique (y compris les sites ayant des valeurs archéologiques, paléontologiques, historiques, religieuses ou naturelles uniques). Les activités proposées doivent respecter toutes les autres politiques sociales et de sauvegarde pertinentes telles qu'énoncées sur le [site Web du CEPF](#).

Les candidats sont autorisés à proposer plusieurs projets, mais ils doivent alors s'inscrire dans des directions stratégiques différentes. Le CEPF n'accordera pas plus d'un projet par organisation dans le cadre de cet appel.

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Les lettres d'intention ne seront acceptées que pour les orientations stratégiques et les pays suivants décrits ci-dessous.

De plus amples informations sont disponibles dans le profil de l'écosystème, chapitres 12 et 13. Les candidats sont également invités à consulter le cadre de résultats du chapitre 14 pour s'assurer que leurs propositions contribuent aux objectifs du CEPF dans le bassin méditerranéen .

Orientation stratégique 1 : Zones côtières	
Priorité d'investissement 1.1 : Aires marines protégées	Cap-Vert Tunisie Maroc
Orientation stratégique 2 : Écosystèmes d'eau douce	
Priorité d'investissement 2.1 : Information et promotion	Albanie (<i>ALB-10 uniquement</i>)
Priorité d'investissement 2.2 : Protection, restauration et gestion améliorée	Bosnie-Herzégovine Monténégro Macédoine du Nord

Orientation stratégique 3 : Pratiques traditionnelles d'utilisation des terres	
Priorité d'investissement 3.1 : Améliorer les pratiques de gestion	Maroc (Corridors du Rif et de l'Atlas) Albanie, Macédoine du Nord Monténégro (corridor du sud-ouest des Balkans)
Orientation stratégique 4 : Conservation des plantes menacées	
Priorité d'investissement 4.1 : Capacité de la communauté botanique	Cap-Vert
Priorité d'investissement 4.2 : Conservation des plantes dans la gestion des aires protégées	
Priorité d'investissement 4.3 : Actions innovantes avec les propriétaires fonciers et les utilisateurs des ressources	

D'autres appels à propositions pour les autres pays et d'autres directions stratégiques seront lancés au cours de la Phase III (2025-2030).

1) Orientation stratégique 1 : Soutenir les partenariats locaux pour la conservation de la **biodiversité côtière d'importance mondiale**

- *Priorité d'investissement 1.1. Soutenir la participation de la société civile à la gestion des aires marines protégées et saisir les opportunités d'en créer de nouvelles*

Pays : Cap-Vert, Maroc, Tunisie

Les écosystèmes côtiers et marins du hotspot, y compris les zones protégées, sont souvent utilisés pour des activités telles que la pêche, l'agriculture et la chasse. D'autres ressources, comme le sable et le gravier, peuvent également être extraites, et des activités non extractives, comme les loisirs, ont un impact sur les habitats et les espèces.

Cette priorité d'investissement se concentrera sur la négociation de meilleurs régimes de gestion, en améliorant la planification, la sensibilisation et l'application des réglementations. Dans le même temps, les projets devraient viser à améliorer l'état de conservation des sites qui ne sont pas encore désignés comme AMP. Cela pourrait impliquer de s'orienter vers une désignation officielle d'AMP ou d'adopter des mécanismes alternatifs, tels que des zones de conservation communautaires ou des zones de non-prélèvement saisonnières/permanentes. Dans la mesure du possible, ces efforts favoriseront une utilisation durable et pourront introduire de nouvelles pratiques qui augmentent la valeur des sites pour les acteurs locaux, encourageant ainsi une meilleure gestion.

Les sites éligibles pour cette priorité d'investissement seront des ZCB avec une partie marine (voir la liste dans le profil d'écosystème, annexe 2), ainsi que les sites qui répondent aux critères de ZCB mais qui n'ont pas encore été officiellement reconnus. Une attention particulière sera accordée aux sites qui ne sont pas encore soutenus par d'autres donateurs ou initiatives internationales, dans le but d'étendre le réseau de sites bénéficiant d'actions de conservation locales.

Les détails sur les actions éligibles sont fournis dans les descriptions de la priorité d'investissement 1.1 du profil d'écosystème.

2) Orientation stratégique 2 : Soutenir la gestion durable des bassins versants par des approches intégrées pour la conservation de la **biodiversité d'eau douce menacée.**

- *Priorité d'investissement 2.1. Documenter et promouvoir la reconnaissance de la valeur de la biodiversité d'eau douce et des services écosystémiques des zones clés pour la biodiversité*
- *Priorité d'investissement 2.2. Promouvoir la protection, la restauration et l'amélioration de la gestion des sites importants pour la biodiversité d'eau douce, avec la participation des acteurs locaux*

Pays : Albanie¹, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord,

Dans le cadre de la priorité d'investissement 2.1, les OSC pourraient proposer des projets visant à soutenir la recherche et les enquêtes sur la répartition, l'état des populations et les menaces pesant sur la biodiversité dulçaquicole, afin de permettre l'identification des sites les plus urgents pour des mesures de conservation, ou de servir de base de référence pour évaluer les impacts de futures activités. En outre, les candidats peuvent mener des évaluations des valeurs biologiques, sociales et économiques des services écosystémiques d'eau douce lorsque celles-ci sont mal comprises par les décideurs. Le CEPF aidera les bénéficiaires à collecter ces informations, mais exigera que ces travaux préparatoires soient clairement liés à des mesures de conservation ultérieures.

Dans le cadre de la priorité d'investissement 2.2, le CEPF aidera les organisations de la société civile à prendre des mesures directes de conservation sur des sites spécifiques, en travaillant avec les organismes de gestion ou les parties prenantes locales pour changer les comportements, réduire l'impact de menaces spécifiques ou améliorer la gestion, renforcer la protection ou initier la restauration des écosystèmes aquatiques. Ces menaces peuvent être le résultat d'infrastructures planifiées, qui peuvent entraîner une perte directe d'habitat et/ou des impacts indirects par le biais de modification des régimes hydriques ou des modes d'utilisation des terres. Les menaces peuvent aussi être indirectes, comme dans le cas de pollution, de la déforestation des le bassin versant ou des impacts du changement climatique.

Les projets devront être mis en œuvre dans les deux corridors prioritaires de l'**Adriatique orientale** et des **Balkans du sud-ouest**. La priorité sera donnée aux projets dans les ZCB importantes pour les écosystèmes d'eau douce, au sein dans ces corridors. Les projets pourront travailler dans le bassin versant, au-delà des strictes limites des ZCB, soit parce que cela est nécessaire pour maintenir l'intégrité et la valeur de la ZCB, soit parce qu'il existe une possibilité de restaurer des zones en dehors de ces limites. Dans ces cas, les propositions devront justifier de la pertinence de ces actions pour l'intégrité de la ZCB.

Les détails sur les actions éligibles sont fournis dans les descriptions des priorités d'investissement 2.1 et 2.2 du profil d'écosystème.

3) Orientation stratégique 3 : Promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres qui préservent la biodiversité dans les corridors prioritaires

- *Priorité d'investissement 3.1 Aider les gestionnaires de ressources traditionnelles à adopter des pratiques de gestion des terres qui préservent la biodiversité dans les paysages de montagne*

¹ En Albanie, seules les propositions pour la ZCB transfrontalière ALB-10 , « Liqeni je Shkodrës - Lumières Bunës - Velipojë - Vau je Dejës » seront considérées dans le cadre du présent appel à propositions

Pays : Albanie, Monténégro, Macédoine du Nord, Maroc

Les pratiques de gestion traditionnelles dans les paysages culturels se maintiennent dans toute la région, même si souvent l'évolution des pratiques agricoles a conduit à une homogénéisation des habitats et des espèces. Le CEPF donnera la priorité aux projets susceptibles de faire une différence pour la biodiversité menacée à l'échelle mondiale et, par conséquent, favorisera les projets centrés sur les zones clés pour la biodiversité au sein des corridors prioritaires et ayant des impacts sur les espèces menacées. Les projets peuvent s'étendre au-delà des limites strictes des ZCB, pour suivre une approche paysagère et prendre en compte la connectivité écologique.

Les projets éligibles au présent appel à propositions devront se dérouler dans les corridors suivants :

- Les montagnes de l'Atlas (Maroc)
- Les montagnes du Rif (Maroc)
- Les Balkans du Sud-Ouest (Monténégro, Albanie, Macédoine du Nord)

L'objectif principal de cette orientation stratégique est de travailler avec les habitants pour leur permettre d'améliorer leurs moyens de subsistance en préservant des pratiques traditionnelles favorables à la biodiversité, notamment sur les questions de pâturage. L'objectif est de garantir que les niveaux d'élevage et les pratiques de gestion soient compatibles avec le maintien des habitats, dans et autour des ZCB. Étant donné que la gestion du pâturage va souvent de pair avec d'autres pratiques agricoles bénéfiques pour la diversité des habitats et des espèces (en raison du caractère mosaïque des paysages) les projets peuvent inclure des activités visant à maintenir et à améliorer d'autres pratiques agricoles. Un point important sera de permettre aux producteurs d'augmenter leurs revenus, en améliorant la transformation et la commercialisation des produits, notamment par la certification et l'étiquetage, ainsi qu'en explorant des opportunités telles que les paiements pour services environnementaux ou l'accès à l'aide gouvernementale. L'utilisation de techniques et d'outils innovants sera encouragée, à condition qu'ils soutiennent la durabilité des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres.

Les détails sur les actions éligibles sont fournis dans les descriptions de la priorité d'investissement 3.1 du profil de l'écosystème.

4) Orientation stratégique 4 : Renforcer l'engagement de la société civile pour soutenir la conservation des **plantes** et des communautés végétales menacées

- *Priorité d'investissement 4.1. Renforcer les capacités de la communauté botanique pour accroître ses connaissances et ses compétences et s'engager concrètement dans la conservation des plantes menacées*
- *Priorité d'investissement 4.2. Assurer une meilleure mise en œuvre de la conservation des plantes dans la gestion des aires protégées*
- *Priorité d'investissement 4.3. Prendre des mesures innovantes pour la conservation des plantes menacées, en collaboration avec les propriétaires fonciers et les utilisateurs*

Pays : Cap Vert

Les projets relevant de cette orientation stratégique devraient se concentrer sur des sites comprenant des espèces végétales prioritaires, définies comme suit :

- Espèces végétales classées en danger critique d'extinction (CR), en danger d'extinction (EN) ou vulnérable (VU) sur la [Liste rouge mondiale de l'UICN](#)

- Espèces végétales qui n'ont pas encore été évaluées sur la Liste rouge mondiale, mais qui sont incluses dans les listes rouges régionales ou qui pourraient être éligibles au statut mondial CR, EN ou VU selon les [critères de la Liste rouge de l'UICN](#).
- Espèces endémiques restreintes à un site (*Site Restricted Endemic, SRE*), qui comprennent :
 - les taxons présents dans un seul site (et nulle part ailleurs dans le monde) ou
 - les taxons dont la zone d'occurrence est inférieure à 100 km² ou
 - les taxons dont l'aire d'occupation est inférieure à 10 km².

La priorité sera accordée aux projets qui :

- Démontrent qu'ils se concentrent sur une ou plusieurs espèces prioritaires ou répondent à un besoin prioritaire pour la conservation des plantes.
- Démontrent qu'ils conduiront directement à des actions en faveur de la conservation des espèces végétales prioritaires telles que définies ci-dessus.
- Incluent, dans la mesure du possible, un volet important sur le renforcement des capacités en matière de conservation des plantes, soit pour les responsables de la mise en œuvre du projet, soit pour leurs partenaires locaux (par exemple, les utilisateurs des ressources communautaires ou les gestionnaires d'aires protégées).
- Complètent d'autres projets (financés par le CEPF ou non) travaillant à l'échelle du site/paysage, créant ainsi des synergies entre la communauté de la conservation des plantes et d'autres acteurs de la conservation.
- S'attaquent à la conservation des sites où il existe un besoin démontrable de financement et des possibilités de réussite.

Les détails sur les actions éligibles sont fournis dans les descriptions des priorités d'investissement 4.1, 4.2 et 4.3 du profil d'écosystème. **Veillez noter que la priorité d'investissement 4.4 n'est pas encore ouverte dans le cadre du présent appel à propositions.**

CARTE DES CORRIDORS PRIORITAIRES POUR LA PHASE III DU CEPF (Orientations stratégiques 2 et 3)



PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les candidatures (LdI) peuvent être soumises en **anglais, en français ou en portugais**.

Toutes les candidatures doivent être soumises via le site Web ConservationGrants via [ce lien](#).

Le CEPF n'acceptera pas les lettres d'intention par courrier électronique ou par tout autre moyen. Vous recevrez un accusé de réception du CEPF confirmant que votre soumission via ConservationGrants a bien été reçue.

Pour les partenaires du CEPF qui ont postulé ou obtenu un projet au cours de la Phase II (2012-2017), veuillez vous assurer d'utiliser votre identifiant et votre mot de passe existants, afin d'éviter la création de nouveaux comptes sur le portail.

Les questions concernant la création de compte ou les problèmes d'utilisation de ConservationGrants peuvent être envoyées par courrier électronique à conservationgrants@conservation.org.

Le processus d'examen des lettres d'intention prendra environ huit semaines à compter de la date limite. Un comité sélectionnera les lettres d'intention les plus solides et qui répondent aux critères d'éligibilité. Tous les candidats recevront une réponse du CEPF après l'examen de leur projet.

Si leur LdI est sélectionnée, les organisations seront invitées à la deuxième étape (proposition complète) – qui se fera également par le biais de ConservationGrants. Les propositions complètes qui reçoivent une évaluation positive donneront lieu à l'attribution d'une subvention entre Conservation International, en tant qu'organisation hébergeant le Secrétariat du CEPF, et l'organisation du candidat (le « bénéficiaire »). Les subventions seront libellées en dollars américains et les accords de subvention seront rédigés en anglais.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Il est conseillé à tous les candidats de consulter la stratégie d'investissement du CEPF pour le Bassin Méditerranéen dans le profil de l'écosystème. Celle-ci fournit plus de détails sur les types d'activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement :

- Profil de l'écosystème :
 - [Anglais](#) (PDF – 7,85 Mo)
- Résumé technique du profil de l'écosystème :
 - [Anglais](#) (PDF – 2,2 Mo)

La carte interactive du Hotspot méditerranéen est accessible [ici](#) ; utilisez l'icône « liste des couches » en haut à droite pour sélectionner la couche que vous souhaitez visualiser. Notez que quelques ZCB ont changé de nom ou ont été ajoutées. Pour des informations à jour, veuillez vous référer au profil de l'écosystème.

Le CEPF s'engage à intégrer le genre dans son portefeuille. Les candidats doivent concevoir des projets et rédiger des propositions qui tiennent compte des questions de genre dans la réalisation de leurs impacts sur la conservation. Le CEPF a développé plusieurs ressources

qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([Boîte à outils sur le genre du CEPF](#), Français, PDF – 359 Ko) et à comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([Fiche d'information sur le genre](#), Anglais, PDF – 352 Ko, [Politique de Genre](#), Français, PDF 310K). Visitez la [page Web CEPF et genre](#) pour en savoir plus sur la manière dont le CEPF aborde le genre dans les projets qu'il soutient. L'intégration du genre dans votre projet sera un facteur d'évaluation.

Ressources utiles (notez aussi que vous pouvez utiliser le bouton « translate » en haut à droite sur le site web du CEPF pour obtenir plus d'information en français):

- [Eligibilité et comment faire une demande](#)
- [Questions fréquentes](#)
- [Politiques de sauvegarde](#)
- [CEPF et le genre](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

CONTACT

Avant de postuler, les candidats sont encouragés à discuter des idées de projet et de l'éligibilité avec le responsable du programme de votre région :

- Chargée de programme Balkans, Marijana Demajo : marijana.demajo@birdlife.org
- Chargée de programme Afrique du Nord, Awatef Abiadh : awatef.abiadh@birdlife.org
- Chargé de programme Cap-Vert, Aurélien Garreau : aurelien.garreau@proton.me

En cas d'indisponibilité du responsable du programme, les candidats peuvent contacter :

- Directeur des subventions du bassin méditerranéen, Pierre Carret : pcarret@cepf.net
- Chef d'équipe régional du bassin méditerranéen, Vedran Lucic : vedran.lucic@dopps.si

Les questions reçues après le 31 mars 2025 ne recevront pas de réponse.

Nous organiserons des webinaires d'introduction en anglais, français ou portugais le 19 mars 2025. Vous pouvez vous inscrire au webinaire [en suivant ce lien](#).